



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

**Division des Personnels  
Enseignants (DPE)  
Cellule Actes Collectifs**

**Jury académique du 2<sup>nd</sup> degré**

Affaire suivie par

Perrine JACOT  
Téléphone  
01 57 02 69 34

Mél  
actesco.dpe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

**-Vu** le code de l'éducation ;

**-Vu** le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

**-Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation;

**-Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;

**-Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat,

**-Vu** les propositions du jury académique du 3 juillet 2019,

## Arrête

### Article 1 :

Sont autorisé(e)s à effectuer une prolongation de stage, les maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

### Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 juillet 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT

## ANNEXE

### Jury académique des professeur(e)s certifié(e)s stagiaires – session de juin 2019

#### Maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés sous contrat autorisé(s) à effectuer une prolongation de stage

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Discipline de recrutement	Secteur	Année du concours
MADAME	ALEXANDRA	BOYER	BOYER	ANGLAIS	PRIVE	2018
MADAME	PAULA	MANUEL DELALANDE	MANUEL	ECONOMIE-GESTION	PRIVE	2018